

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

**PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
DES PAVILLONS-SOUS-BOIS
2024/2027**



SOMMAIRE :

I.	Les fondements du PEdT	3
1.	Qu'est-ce que le PEdT ?	3
2.	Ses fondements.....	3
II.	Les partenaires du projet	4
III.	La gouvernance du PEdT	5
1.	Le pilotage.....	5
2.	La consultation des acteurs.....	6
3.	Calendrier de l'élaboration du PEdT 2024-2027	7
IV.	Diagnostic préalable.....	7
1.	Le territoire pavillonnaise	7
2.	Le public scolaire.....	10
3.	L'accueil périscolaire et extrascolaire	11
4.	Les temps et les publics concernés	13
5.	L'encadrement des temps.....	15
6.	Les modalités d'information aux familles	15
V.	Les grands enjeux de politique éducative	17
1.	Les objectifs éducatifs.....	17
2.	La prévention et le bien-être des enfants.....	18
3.	Le développement global de l'enfant	19
4.	L'inclusion et l'accueil des enfants en situation de handicap	20
VI.	Les orientations pédagogiques du PEdT.....	21
VII.	Le Plan Mercredi	28
1.	Préambule.....	28
2.	Les objectifs généraux.....	28
3.	L'organisation.....	29
VIII.	Les activités proposées	29
1.	Les actions existantes	29
IX.	Les clefs de la réussite	31
1.	Des instances de gouvernance et de participation	31
2.	Les critères de réussite à l'horizon 2027 : une évaluation constante.....	32

I. Les fondements du PEdT

1. Qu'est-ce que le PEdT ?

Le Projet Éducatif Territorial (PEdT), mentionné à l'article L 551-1 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Son objectif est de « garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire ».

Le projet éducatif de territoire – ou projet éducatif territorial – concerne l'ensemble des enfants scolarisés d'âge primaire.

Outil de collaboration local, il permet de mobiliser toutes les ressources disponibles pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités périscolaires et extrascolaires.

Celui-ci intègre le Plan Mercredi et permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il permet d'organiser, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

2. Ses fondements

La Ville des Pavillons-sous-Bois s'inscrit dans une démarche continue et volontariste mettant l'éducation, l'enfance et la jeunesse au cœur de ses priorités.

La commune se fixe pour objectif d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif de qualité sur l'ensemble de la journée et plus globalement sur l'ensemble de sa scolarité, en prenant en compte la complémentarité des temps éducatifs de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Le PEdT est issu d'un constat triple et général :

- L'Éducation nationale détient la responsabilité et un rôle premier d'instruction des apprentissages fondamentaux mais ne peut assurer seule la totalité de la mission éducative de l'enfant et du jeune ; c'est une mission et une responsabilité partagées entre les familles, l'État, les collectivités territoriales, les associations, et parfois des acteurs privés.
- Le besoin des familles de pouvoir bénéficier d'accueil de qualité pour leurs enfants, avec un panel d'activités proposées pendant les temps « périscolaires » et « extrascolaires ».
- La commune met à profit ces temps durant lesquels elle a la charge des enfants et adolescents pour tenir un rôle éducatif complémentaire à celui de l'Éducation nationale.

Les fondements du Projet Éducatif Territorial (PEdT) reposent sur plusieurs principes et orientations clés qui assurent une vision cohérente et partagée de l'éducation et de l'accompagnement des enfants et des jeunes.

Les principaux fondements du PEdT sont :

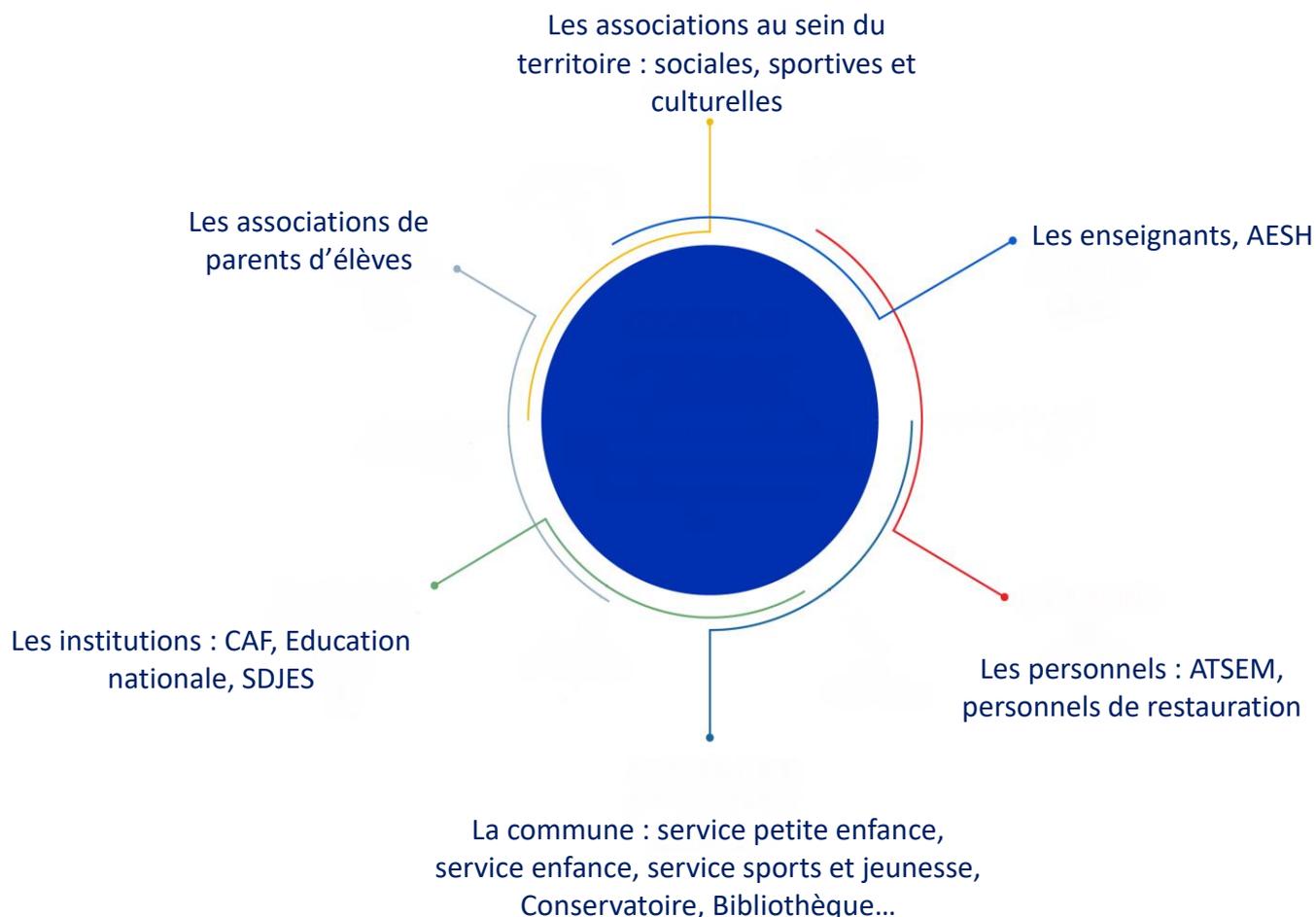
- Les principes d'éducation et de pédagogie et notamment la continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires, en cohérence avec les projets d'école et les actions éducatives menées par les différents partenaires.

- Le principe d'égalité des chances qui favorise l'égalité d'accès aux activités éducatives, culturelles et sportives, permettant à chaque enfant de bénéficier des mêmes opportunités de développement.
- Le principe de développement global de l'enfant qui prend en compte le développement physique, intellectuel, social et affectif de l'enfant, en proposant des activités diversifiées et adaptées à leurs besoins.
- La valorisation et mutualisation des ressources et des compétences des différents partenaires pour enrichir l'offre éducative et périscolaire.
- Le renforcement des compétences et des talents par des activités variées afin que le PEdT puisse contribuer au développement des compétences et à la valorisation des talents de chaque enfant.
- Le suivi et l'évaluation continue qui prévoit des mécanismes de suivi et d'évaluation réguliers pour ajuster et améliorer les actions mises en place, en fonction des retours des différents acteurs et des résultats obtenus.
- L'objectif de garantir la qualité et l'efficacité des activités éducatives et périscolaires, en assurant une amélioration continue des dispositifs.

Concrètement, le PEdT repose sur des principes pédagogiques, une approche partenariale et des objectifs pédagogiques clairs, le tout encadré par un processus de suivi et d'évaluation continue. Ces éléments assurent une offre éducative cohérente, inclusive et de qualité pour tous les enfants.

II. Les partenaires du projet

Le PEdT est construit en étroite collaboration et en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (municipalité, établissements scolaires, associations, parents d'élèves, etc.), favorisant une approche partenariale et collaborative.



III. La gouvernance du PEdT

1. Le pilotage

Un pilotage partenarial a été instauré afin de partager la complémentarité entre les temps scolaires-périscolaires et la nature des activités proposées. Le comité de pilotage est constitué comme suit :

Pour la ville :

- Le Maire
- L'Adjointe au maire déléguée à l'Éducation et aux Activités périscolaires,
- L'Adjointe au maire déléguée à la Petite Enfance et à la Dépendance,
- L'Adjointe au maire déléguée à la Culture et à la Communication,
- Le Conseiller Municipal délégué à la Santé et au Handicap,
- Le Conseiller Municipal délégué aux Sports et à la Jeunesse,
- Le Directeur Général Adjoint des Services Pôle Population,
- Le Directeur de l'EJS (Education, Jeunesse et Sports),
- Les directeurs des services municipaux en charge de l'Education, des Centres de Loisirs Maternels et élémentaires, de la Jeunesse et des Sports, de la Petite Enfance, des agents des écoles (ATSEM), des Affaires Culturelles (Conservatoire et Bibliothèque).

Pour l'Éducation nationale :

- L'Inspectrice de l'Éducation nationale,
- Un conseiller pédagogique désigné (au choix de l'IEN),
- Un directeur d'école maternelle et un directeur d'école élémentaire.

Pour les fédérations de Parents d'élèves :

- Des représentants des parents d'élèves élus.

Pour le tissu associatif :

- Un représentant de l'APJC,
- Un représentant de l'ASP,
- Un représentant du SEP,
- Un représentant de l'Espace Des Arts (EDA)...

Pour les autres partenaires :

- Un représentant de la CAF93,
- Un représentant du SDJES,

Le rôle du comité de pilotage consiste à suivre le PEdT à l'aide d'indicateurs définis.

2. La consultation des acteurs

Comité de pilotage PEDT 1 fois par semestre

Composition : Maire, adjoints au Maire en charge de l'Éducation et des activités périscolaires, de la jeunesse et des sports, de la santé et du handicap, de la culture et la communication, de la petite enfance et de la dépendance, le coordinateur PEdT, les responsables des services municipaux concernés, les représentants Éducation nationale, représentants parents d'élèves, représentants tissu associatif, conseiller technique CAF

Missions : donne les grandes orientations, est responsable du suivi du PEdT et de son calendrier, valide les actions proposées, veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné, porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Comité technique PEDT 1 fois par semestre

Composition : techniciens et professionnels impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du PEdT, coordinateur PEdT, conseiller technique CAF, responsables services municipaux, responsables d'ACM, représentants des associations, personnels des services municipaux et l'IEN ou ses représentants en fonction des sujets abordés.

Missions : Proposition de projets transversaux, préparation de l'ordre du jour du COPIL, formule des propositions à l'attention du comité de pilotage, accompagne la mise en œuvre des décisions.

3. Calendrier de l'élaboration du PEdT 2024-2027

	1 ^{ER} semestre	2 ^{ème} semestre
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de territoire - Définition axes CTG - Travail de synthèse en lien avec la CTG pour relever les points saillants relevant de l'enfance et de la jeunesse - Enquête auprès des partenaires - Restitution aux élus - Définition des axes du PEdT 2024-2027 - Organisation des Copil 1 et 2 - Définition date de présentation du PEdT pour la rentrée scolaire de septembre 2024 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution du comité technique - Réunion de présentation en septembre (COFIL élargit qui invite tous les acteurs potentiels) - Comité technique : validation des actions proposées
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Comité technique (février/mars) - Comité de pilotage (mai/juin) 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité technique (novembre) - Comité de pilotage (septembre/octobre) → Évaluation mi-parcours → Réajustements
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Comité technique (février/mars) - Comité de pilotage (mai/juin) 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité technique (novembre) - Comité de pilotage (septembre/octobre)
2027	<ul style="list-style-type: none"> - Comité technique (février/mars) - Comité de pilotage (mai/juin) → Évaluation finale → BILAN 	Préparation renouvellement PEdT et Plan Mercredi

IV. Diagnostic préalable

1. Le territoire pavillonnais

Les éléments suivants sont extraits des dossiers complets de l'INSEE de 2018, publiés le 17 janvier 2022, pour une population de :

- 24.268 habitants aux Pavillons-sous-Bois,
- 1.675.249 habitants en Seine-Saint-Denis,
- 12.427.975 habitants en Ile-de-France,

La ville des Pavillons-sous-Bois est la 29^{ème} commune la plus peuplée de Seine-Saint-Denis sur les 40 communes du Département selon des données INSEE de 2020.

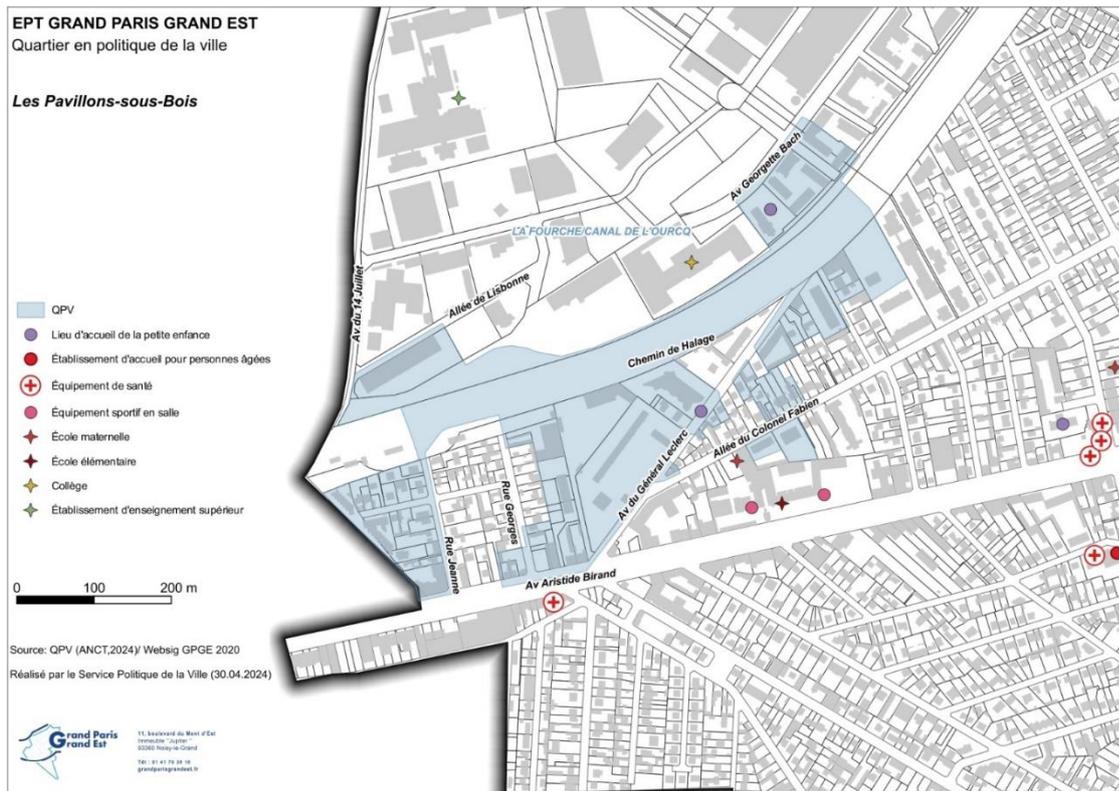
Limitrophe des communes de Villemomble, de Bondy, de Livry-Gargan, Aulnay-sous-Bois et le Raincy, le territoire de la ville comporte 10 établissements scolaires du premier degré.

La Ville est, depuis le 1^{er} janvier 2024, devenue éligible aux dispositifs de la politique pour deux de ces quartiers :

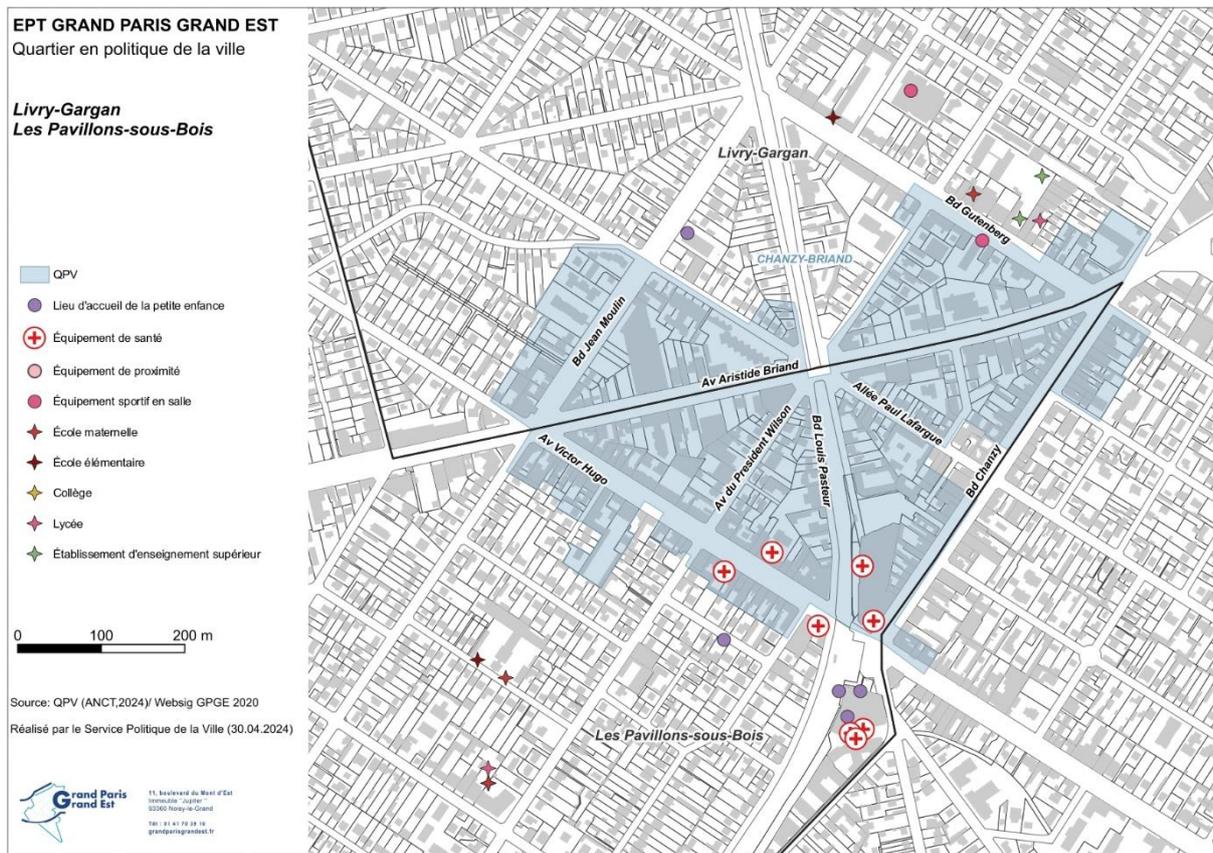
- Le quartier Chanzy-Briand partagé entre les villes de Livry-Gargan et des Pavillons-sous-Bois. Il est traversé par les limites communales : la RN3 au centre du quartier, et le boulevard Chanzy à son extrémité Est.
- Le quartier « La Fourche-Canal de L'Ourcq », situé en lisière de Bondy et le long du Canal.



Quartier QPV la Fourche – Canal de l'Ourcq avec implantation des équipements :

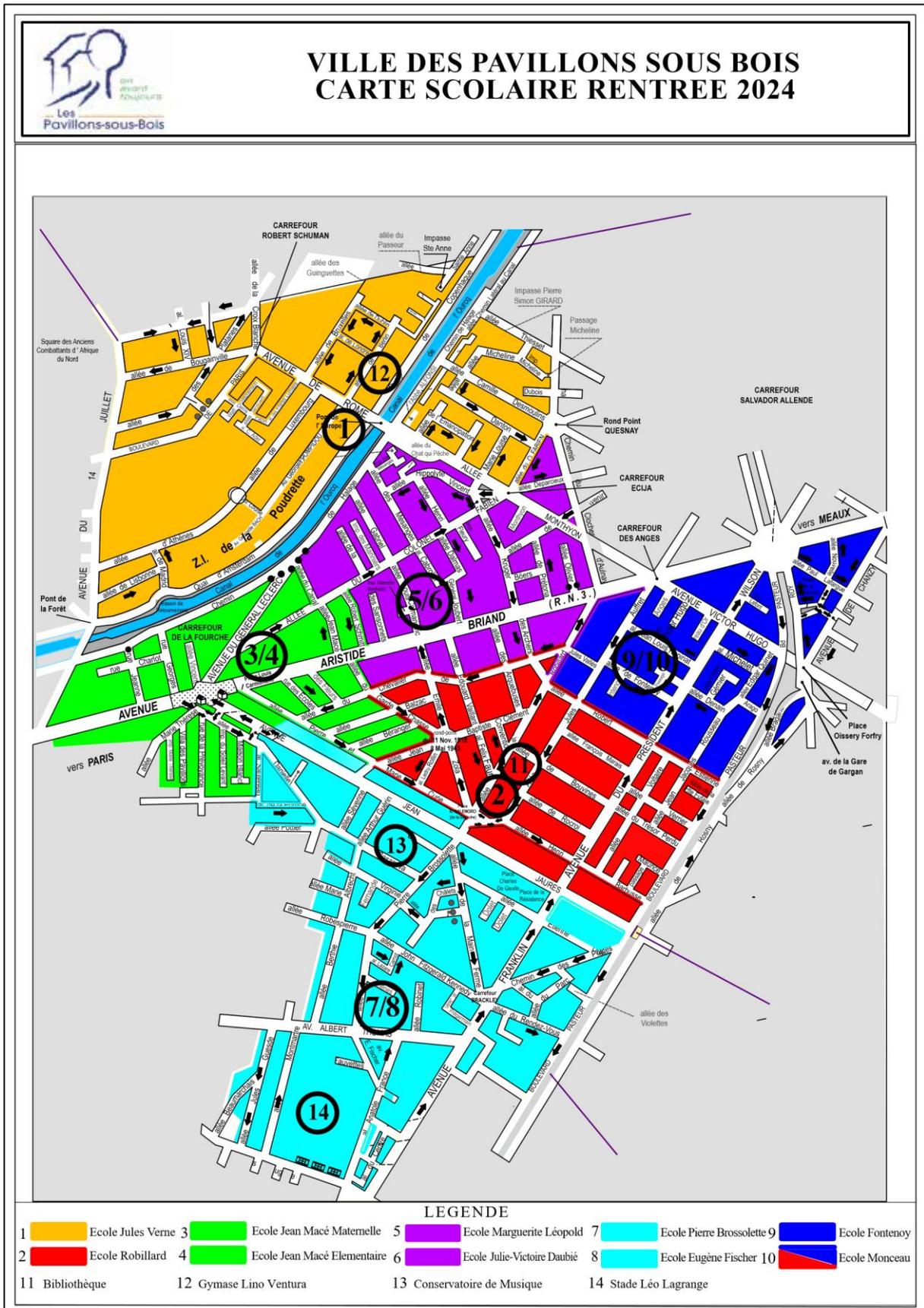


Quartier QPV Chanzy - Briand avec implantation des équipements :



2. Le public scolaire

Carte scolaire rentrée 2024 (avec emplacements écoles et équipements municipaux) :

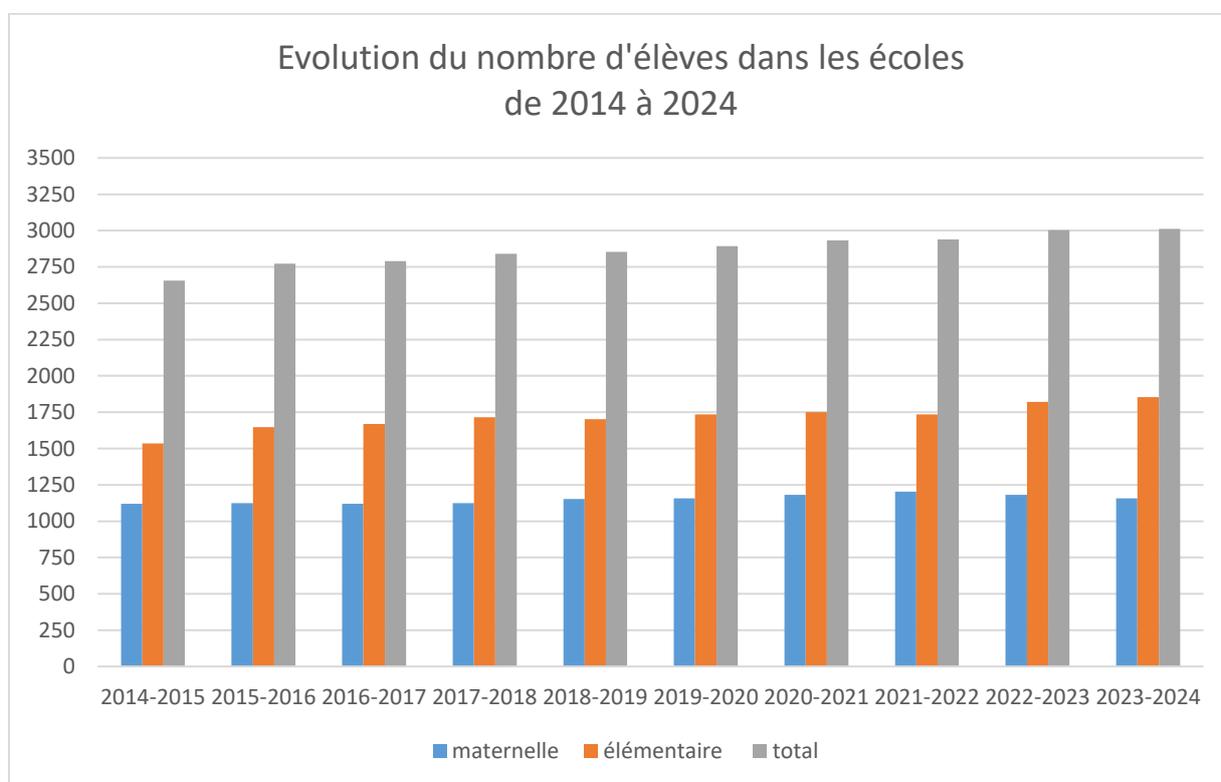


- Le premier degré en 2023/2024 :

3.011 élèves sont accueillis dans les 10 écoles publiques de Pavillons-sous-Bois (3 maternelles, 4 élémentaires et 3 primaires), 1.158 en maternelle et 1.853 en élémentaire.

Evolution du nombre d'élèves dans les écoles de Pavillons-sous-Bois de 2014 à 2024 :

Années	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Maternelle	1120	1125	1120	1125	1152	1157	1181	1204	1182	1158
Elémentaire	1535	1647	1670	1715	1702	1736	1751	1735	1821	1853
Total	2655	2772	2790	2840	2854	2893	2932	2939	3003	3011



- Le second degré :

- 2 collèges publics (collège Éric TABARLY, collège Anatole FRANCE) et 1 école privée (groupe scolaire de l'Alliance qui va de la petite section à la terminale)
- 1 lycée professionnel (lycée professionnel Claude Nicolas LEDOUX).

3. L'accueil périscolaire et extrascolaire

Chaque école ou groupe scolaire dispose d'un accueil de loisirs, soit 11 accueils de loisirs sur la commune, fréquentés durant les temps périscolaires et extrascolaires par les enfants de 3 à 11 ans.

Sur l'année 2023-2024 :

- 2050 enfants accueillis en moyenne par jour durant la pause méridienne répartis ainsi : 1270 enfants en élémentaire, et 780 enfants de maternelle.

- 470 enfants accueillis par jour sur le temps du mercredi.

Les équipes d'animation se composent de : • 11 directeurs. • 94 animateurs en moyenne.

Année scolaire 2023/2024 (comparaison avec année scolaire 2022/2023)

EFFECTIFS SCOLAIRE

<u>MATERNELLES</u>	ENFANTS		CLASSES	
	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023
E. FISCHER	240	230	9	9
M. LEOPOLD	249	291	11	11
J. VERNE	142	142	6	6
FONTENOY	224	214	9	9
ROBILLARD	127	146	5	6
J. MACE	176	159	7	6
TOTAL	1158	1182	47	47
Moyenne par classe	24,64	25,15		

<u>ELEMENTAIRES</u>	ENFANTS		CLASSES	
	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023
J. V. DAUBIE	376	369	16	15
MONCEAU	363	360	14	14
FONTENOY	73	76	3	3
P. BROSSOLETTE	390	377	16	15
J. VERNE	269	262	11	11
ROBILLARD	95	102	4	4
J. MACE	287	275	12	11
TOTAL	1853	1821	76	73
Moyenne par classe	24,38	24,95		

TOTAL élémentaires maternelles	3011	3003	123	120
---------------------------------------	-------------	-------------	------------	------------

COLLEGES

	ENFANTS		CLASSES	
	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023
ANATOLE FRANCE	600	603	25	24
ERIC TABARLY	464	444	19	18
TOTAL	1064	1047	44	42
Moyenne par classe	24,18	24,93		
TOTAL élémentaires maternelles collèges	4075	4050	167	162

4. Les temps et les publics concernés

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble des enfants scolarisés, d'âge primaire, de la commune sur les temps périscolaires et extrascolaires. Il convient de distinguer plusieurs temps périscolaires sur une journée scolaire :

- L'Accueil du Matin avant la classe
- La pause méridienne
- L'Accueil du Soir
- L'accueil du matin de 7h30 à l'ouverture de l'école :

Il est proposé aux enfants des coins aménagés calmes (dessin, jeux de société, dînette, jeux de construction, lecture, etc...) afin qu'ils puissent démarrer la journée en douceur.

- La pause méridienne :

Les équipes d'animation proposent de nombreuses initiations aux enfants selon la structure, leur âge. La pause méridienne est encadrée par les animateurs de la ville et les ATSEM en maternel.

En maternel, le temps méridien est composé du temps de repas, de temps de jeux extérieurs ou intérieurs, du début de temps sieste pour les petites sections ainsi que des temps calmes en fonction du moment ainsi que de projets particuliers (sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, petites fabrications, ...).

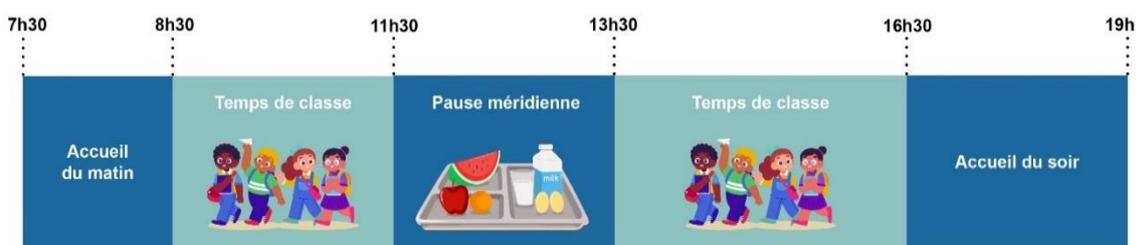
En élémentaire, différents pôles d'activité sont proposés aux enfants en dehors du temps de repas en fonction de la configuration et de la disponibilité des locaux. Pour en citer quelques-uns : jeux extérieurs, accès à la bibliothèque, sport au gymnase en fonction des écoles, activité manuelle en autonomie et jeux de société...

- L'accueil du soir en maternel et l'étude en élémentaire :

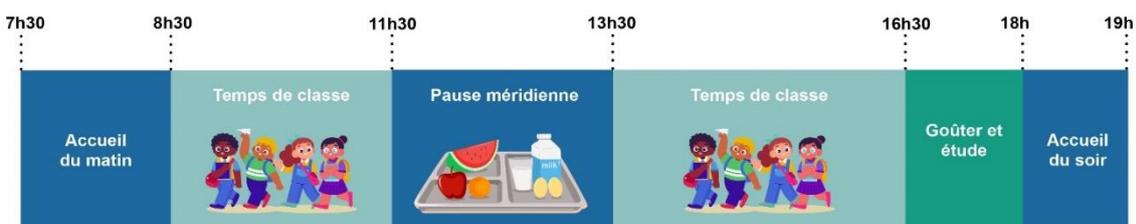
Les animateurs prennent en charge les enfants à l'heure de fin de classe, ils encadrent le goûter des enfants (à l'extérieur si le temps le permet sinon dans les salles dédiées au centre de loisirs et fourni par les parents en maternel et en élémentaire).

- En accueil du soir maternel, les enfants vont ensuite pouvoir profiter de différents lieux aménagés pour jouer et participer à de petites activités avec leurs animateurs. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants de 16h45 à 19h00.
- En élémentaire, l'étude surveillée a lieu dans les classes de 17h à 18h, chaque classe est encadrée par un animateur ou un enseignant (personnel communal sur ce temps). Les enfants vont ensuite dans la cour à partir de 18h00 et jusqu'à 19h00 (ainsi que dans d'autres lieux selon les structures) pour jouer et s'occuper sous la surveillance et avec la participation de l'équipe d'animation. La sortie des enfants a lieu de manière échelonnée de 18h à 19h00. Les enfants qui ne fréquentent pas le temps d'étude sont accompagnés par les enseignants jusqu'à la sortie de l'école où ils sont récupérés. Pour ceux qui fréquentent le temps d'étude, ils sont pris en charge par les enseignants et/ou les animateurs prévus sur ce temps en s'appuyant sur la liste établie par les enseignants le matin même. Certains enfants scolarisés en école élémentaire et qui ne fréquentent pas le temps d'étude sont également accueillis par des associations tels que l'ASP ou APJC qui proposent des temps d'accompagnement à la scolarité et de l'aide aux devoirs.

Le temps scolaire et périscolaire (hors mercredis) les lundis, mardis, jeudis et vendredis en maternelle :

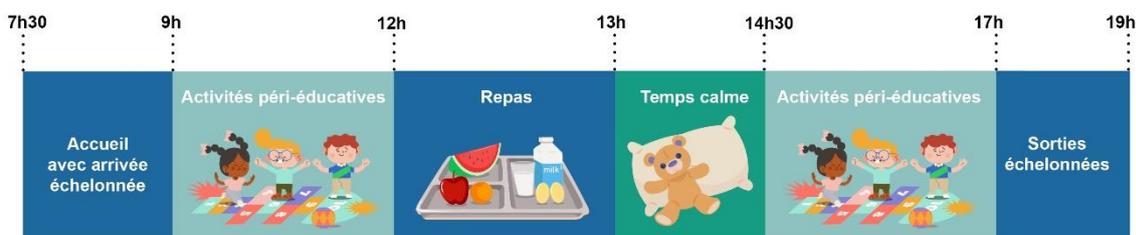


Le temps scolaire et périscolaire (hors mercredis) les lundis, mardis, jeudis et vendredis en élémentaire :



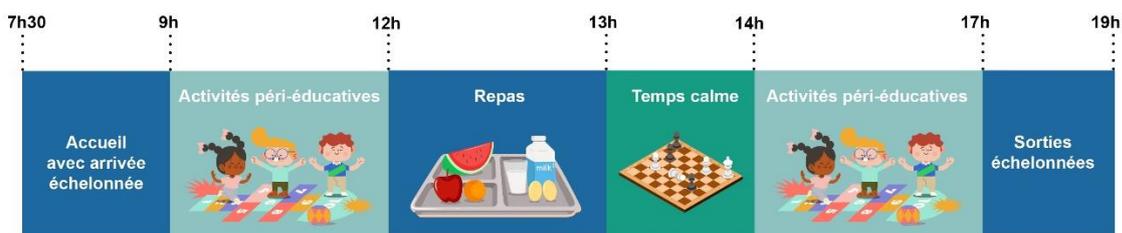
Le temps périscolaire et extrascolaire en maternelle et en élémentaire (Mercredi – Vacances) :

Les mercredis et vacances en maternelle :



Les petites sections disposent d'un temps de sieste au dortoir de 13h00 à 15h30

Les mercredis et vacances en élémentaire :



5. L'encadrement des temps

Les taux d'encadrement réglementaires pour les accueils périscolaires (lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis en semaine scolaire) avec PEdT sont de :

- 1 animateur pour 14 enfants en moyenne âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants en moyennes âgés de plus de 6 ans

La ville des Pavillons-sous-Bois a fait le choix d'appliquer des taux d'encadrement correspondant à :

- 1 animateur pour 10 enfants en moyenne âgés de moins de 6 ans pour l'ensemble des temps périscolaires.
- 1 animateur pour 14 enfants en moyennes âgés de plus de 6 ans pour l'ensemble des temps périscolaires.

Cette décision visant à disposer de plus d'animateurs sur l'ensemble des temps périscolaires a pour ambition d'assurer des temps d'accueil plus qualitatifs tout en renforçant la sécurité des enfants.

Les taux d'encadrement réglementaires pour les accueils extrascolaires (vacances scolaires) avec PEdT sont de :

- 1 animateur pour 8 enfants en moyenne âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants en moyenne âgés de plus de 6 ans

Ces taux d'encadrement qui sont nationaux ont toujours été appliqués sur la ville.

6. Les modalités d'information aux familles

Les familles sont informées des horaires et modalités d'inscription sur le site internet de la Ville où elles peuvent consulter et télécharger le « guide d'utilisation du Portail Famille » concernant les activités périscolaires et extrascolaires.

Un espace citoyen <https://www.espace-citoyens.net/les-pavillons-sous-bois/espace-citoyens/Home/AccueilPublic> est accessible à tous et permet aux familles d'effectuer toutes leurs démarches en ligne :

- Inscrire leurs enfants directement en ligne, sans se déplacer à l'hôtel de ville,
- Réserver leurs activités périscolaires et extra-scolaires,
- Accéder à leur calendrier de réservation et effectuer des modifications si besoin,
- Accéder à leurs factures,
- Gérer leurs paiements en ligne.

Depuis le 1er juin 2022, la Ville des Pavillons-sous-Bois a déployé le Portail Famille permettant de regrouper l'ensemble des démarches sur une plateforme numérique.

Cet outil représente un gain de temps pour chacun car il permet aux familles de fournir leurs documents, de gérer leur espace personnel, les inscriptions et les réservations sur une seule et même plateforme, avec des connexions rapides. Le portail est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou même un smartphone 24h/24 et 7 jours sur 7.

Cet outil permet aux pavillonnais de faire leurs démarches sans avoir à se déplacer à l'hôtel de ville et ainsi être libéré des contraintes horaires. **Pour les familles ayant des difficultés à utiliser les outils, un accueil en Mairie est toujours assuré.**

Le portail est ainsi tourné en premier lieu vers les démarches citoyennes.

L'admission des enfants aux accueils périscolaires (cantine, garderie du matin, étude, garderie du soir maternelle ou élémentaire) est soumise à une INSCRIPTION ET A UNE RESERVATION obligatoires via le Portail famille. L'inscription doit être renouvelée chaque année par les familles. Les parents doivent ensuite réserver les jours de présence de leur enfant sur le Portail famille dans les délais impartis.

Ainsi, les réservations peuvent s'effectuer pour toute l'année scolaire en fonction des possibilités d'accueil et des besoins des familles.

Il est également possible en cas de présence régulière d'appliquer une périodicité sur l'année en cours.

La campagne d'inscription est communiquée chaque année :

- Sur le site de la ville
- Sur le Portail famille
- Par courriel aux familles ayant transmis leur adresse électronique

De plus, chaque structure dispose d'un espace d'affichage extérieur pour informer les familles des campagnes de réservation aux activités.

Les tarifs des accueils périscolaires et du centre de loisirs sont définis par décision du conseil municipal et revus chaque année.

Ils sont consultables sur le site internet de la ville et disponibles à la Direction Education, de la Jeunesse et des Sports (EJS) sur simple demande.

V. Les grands enjeux de politique éducative

La Ville des Pavillons-sous-Bois offre l'accès à des structures d'accueil et à des services qui ne sont pas uniquement des modes de garde mais bien des lieux et des temps d'accueil qui contribuent à l'éducation de l'enfant.

L'ensemble des professionnels travaillent à aider chaque jeune à grandir et s'épanouir, à trouver sa place dans la société. Ils forment une communauté éducative qui travaille en transversalité, que ce soit entre services municipaux (culture, sport, CCAS, cinéma...) ou avec des partenaires extérieurs, afin de permettre une continuité éducative de 0 à 17 ans. Ce projet est destiné essentiellement à un public de 3 à 15 ans mais l'équipe municipale pourra l'étendre au secteur de la Petite Enfance (0/3 ans) et à public jeune plus large (15/17 ans) dans les années à venir.

1. Les objectifs éducatifs

La Ville des Pavillons-sous-Bois, en concertation avec ses partenaires, souhaite mettre en œuvre un PEdT qui poursuit les objectifs suivants :

Les objectifs généraux :

- Promouvoir la réussite éducative
- Favoriser l'inclusion et la diversité
- Renforcer la communauté éducative et le lien ville-école-famille
- Promouvoir la citoyenneté et la vie sociale
- Développer les compétences transversales et assurer une continuité éducative
- Faciliter l'accès aux activités périscolaires
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale
- Prévenir les conduites à risque

Ces objectifs illustrent les grandes orientations visant à promouvoir une éducation de qualité et un développement harmonieux de la jeunesse pavillonnaise.

Les objectifs spécifiques à atteindre :

- Améliorer la qualité des temps périscolaires
- Renforcer les compétences numériques
- Promouvoir l'égalité des chances
- Développer les compétences sociales et civiques
- Faciliter la transition école-collège
- Renforcer le lien école-famille
- Promouvoir la santé et le bien-être

Ces objectifs constituent des cibles concrètes à atteindre pour contribuer à l'amélioration de l'éducation et du développement des jeunes pavillonnais.

2. La prévention et le bien-être des enfants

Le bien-être des enfants est une dimension essentielle de tout projet éducatif, y compris le Projet Éducatif de Territoire (PEdT). Assurer le bien-être des enfants permet de favoriser leur développement global et de créer un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement.

Voici quelques éléments clés à prendre en compte :

Un environnement sûr et sécurisé :

- Sécurité physique : Garantir des infrastructures sécurisées (bâtiments scolaires, équipements de loisirs) et mettre en place des protocoles de sécurité adaptés.
- Sécurité émotionnelle : Créer un climat de confiance où les enfants se sentent respectés et écoutés, et où les relations interpersonnelles sont positives.

Santé et Hygiène :

- Alimentation équilibrée : Proposer des repas variés et équilibrés dans les cantines scolaires et les centres de loisirs, en tenant compte des besoins nutritionnels des enfants.
- Hygiène de vie : Sensibiliser les enfants à l'importance de l'hygiène corporelle et des habitudes de vie saine (sommeil, activité physique, risques d'exposition aux écrans, etc...).

Bien-être Psychologique et Émotionnel :

- Soutien psychologique : Mettre à disposition des services de soutien psychologique (psychologues scolaires, conseillers d'orientation) pour les enfants ayant des besoins particuliers.
- Gestion des émotions : Intégrer des activités et des programmes visant à développer les compétences émotionnelles des enfants, comme la gestion du stress, la confiance en soi et l'empathie.

Relations Sociales et Inclusion :

- Intégration et cohésion : Promouvoir des activités favorisant l'intégration de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap ou issus de milieux défavorisés.
- Prévention du harcèlement : Mettre en place des actions de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire, et créer des espaces de parole pour les victimes.

Activités Éducatives et Ludiques :

- Diversité des activités : Proposer une large gamme d'activités éducatives, culturelles, sportives et ludiques pour répondre aux intérêts et aux besoins variés des enfants.
- Temps de repos et de détente : Aménager des temps de repos et des espaces de détente dans les structures éducatives pour permettre aux enfants de se reposer et de se ressourcer.

Autonomie :

- Développement de l'autonomie : Encourager les enfants à prendre des initiatives et à développer leur autonomie dans les activités quotidiennes.

Équilibre Vie Scolaire et Vie Périscolaire :

- Articulation des temps : Assurer une bonne articulation entre les temps scolaires et périscolaires pour éviter la surcharge et respecter le rythme de chaque enfant.

- Activités récréatives : Intégrer des moments de jeux libres et d'activités récréatives pour permettre aux enfants de se détendre et de se divertir.

Éducation à la Citoyenneté et aux Valeurs :

- Respect et tolérance : sensibiliser les enfants aux valeurs de respect, de tolérance et de solidarité à travers des projets citoyens et des actions thématiques.
- Engagement et responsabilité : Encourager l'engagement des enfants dans des projets collectifs et les responsabiliser dans leurs actions.

En intégrant ces éléments dans le PEdT, la ville des Pavillons-sous-Bois souhaite accentuer ses efforts afin de contribuer de manière significative au bien-être des enfants, leur offrant ainsi un cadre favorable à leur épanouissement et à leur réussite.

3. Le développement global de l'enfant

Le PEdT doit prendre en compte le développement de l'enfant dans son ensemble.

Le développement intellectuel de l'enfant, pendant et après les cours dispensés par l'Éducation Nationale, doit se faire par l'apprentissage et la découverte.

Il s'agit de favoriser l'expression et la communication (méthodes éducatives), de développer leur sens critique par rapport à leur environnement (humain, médias, nature, artistique,...), de favoriser leur développement intellectuel.

Concernant le développement de l'apprentissage des Technologies de l'Information et de la Communication (**TICE**), il est souhaitable d'offrir des possibilités de cerner l'utilisation de l'outil informatique, du multimédia et de l'Internet. A ce titre, la démarche entreprise par la ville visant à atteindre l'objectif d'« Ecole numérique », dotant toutes les écoles élémentaires de Tableaux Numériques Interactifs (TNI), constitue un projet ambitieux visant à faire entrer les enfants dans l'ère du numérique.

Le développement de l'enfant en tant que citoyen est une priorité pour la ville.

Les partenaires du PEdT souhaitent insister sur l'importance de l'apprentissage de l'éducation civique et la découverte de la vie citoyenne. Le projet proposé par l'Éducation nationale de réaliser un « projet permis » dans les écoles en collaboration avec la Police Municipale afin de savoir rouler en 2 roues et de savoir se comporter en tant que piéton représente un des outils au service de cet objectif.

Concernant le principe du développement durable, il est essentiel de pouvoir développer, dès l'école primaire, l'apprentissage des principaux mécanismes et équilibres de la nature, c'est le premier pas vers l'éco-citoyenneté. Une sensibilisation au gaspillage alimentaire est également prévue.

Le développement corporel :

La ville œuvre pour que tous les enfants aient la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives dans le cadre des accueils municipaux et durant le temps scolaire par le biais notamment de la présence des éducateurs sportifs et des séances proposées, que ce soit sur le temps scolaire, en soutien aux enseignants, ou lors des interventions sportives ou stages qui se déroulent les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'accompagnement et le soutien des parents a toujours été un axe important du projet de la ville des Pavillons-sous-Bois. Cet axe a pour objectif de placer le ou les parents au cœur des dispositifs, en s'appuyant sur leurs propres « compétences éducatives » et en accompagnant les familles qui en ont besoin. La crise sanitaire a en effet contribué à renforcer les fragilités et a confirmé la nécessité de considérer le soutien aux parents comme une priorité. Il s'agit de s'accorder sur une définition commune

du « soutien à la parentalité », d'améliorer la formation des professionnels accueillants et de rendre plus cohérentes, accessibles et visibles, les actions de soutien des parents et de la parentalité. Les principaux objectifs étant de développer la confiance du ou des parents dans leurs propres compétences et responsabilité éducatives, de favoriser la participation du ou des parents à la vie des structures et de développer une communication/des supports spécifiques pour mobiliser les familles spontanément les moins impliquées. Lors du deuxième comité de pilotage visant à élaborer conjointement le PEdT, l'Éducation nationale a proposé la mise en place de formations destinées aux parents afin de les accompagner dans leur nécessaire investissement dans le parcours scolaire de leur enfant.

4. L'inclusion et l'accueil des enfants en situation de handicap

Le nombre d'enfants en difficulté sociale ou porteurs de handicap est en augmentation sensible dans les écoles et les accueils périscolaires de la commune.

L'Article L. 112-1 du Code de l'éducation précise que les élèves en situation de handicap doivent bénéficier des dispositifs adaptés pour leur scolarisation et leur inclusion sociale. L'inclusion ne se limite pas au temps scolaire mais doit se prolonger sur les temps périscolaires.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels recrutés par l'État, chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, de la maternelle au lycée, une scolarité adaptée à ses besoins.

La continuité de l'accompagnement des enfants en situation de handicap par les AESH doit garantir une prise en charge cohérente et adaptée. C'est pourquoi la ville des Pavillons-sous-Bois et l'Éducation nationale travaillent en étroite collaboration afin de permettre, autant que possible, l'intervention des AESH sur les temps périscolaires.

En effet, l'intervention des AESH sur les temps périscolaires assure l'égalité des chances en permettant à chaque enfant de bénéficier des mêmes opportunités éducatives et ludiques. La présence des AESH sur les temps périscolaires permet également de sensibiliser les autres enfants et les adultes à la diversité et à l'inclusion, renforçant ainsi la cohésion sociale.

La formation des AESH aux spécificités des activités périscolaires et la sensibilisation des animateurs aux besoins des enfants porteurs de handicap sont indispensables pour une inclusion réussie.

Une étroite collaboration entre les AESH, les animateurs périscolaires et les enseignants est nécessaire pour garantir la cohérence et la qualité de l'accompagnement. Des réunions régulières et des échanges d'informations sont essentiels.

Le positionnement des AESH sur les temps périscolaires est un élément clé pour garantir l'inclusion effective des enfants porteurs de handicap. Cela permet non seulement de respecter leurs droits mais aussi de favoriser leur épanouissement personnel et social, tout en renforçant la cohésion et la solidarité au sein de la communauté éducative.

L'accueil des enfants de moins de 3 ans doit être pensé dans une perspective inclusive, afin de garantir à chaque enfant, quelles que soient ses spécificités, un accès égal à des services de qualité. L'inclusion pour l'accueil des tout-petits se fonde sur plusieurs principes :

- L'adaptation des espaces et du matériel avec des espaces accueillants et sécurisés.
- La mise en place d'un matériel éducatif adapté permettant à chaque enfant de participer pleinement aux activités proposées.
- L'élaboration des projets personnalisés et notamment l'élaboration de Projets d'Accueil Individualisés (PAI), en concertation avec les familles, pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.

- Un partenariat avec les familles en favorisant un dialogue constant et constructif avec les parents afin qu'ils se sentent pleinement impliqués dans le projet éducatif de leur enfant.
- Intégrer des activités et des projets pédagogiques visant à sensibiliser les enfants à la diversité et à l'importance de l'inclusion dès le plus jeune âge.
- Un modèle de tolérance avec un personnel visant à incarner et promouvoir des valeurs de respect, de tolérance et de solidarité, créant ainsi un climat d'accueil positif et inclusif pour tous.

VI. Les orientations pédagogiques du PEdT

La concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Projet Éducatif de Territoire a permis de retenir les grandes orientations suivantes :

La qualité des activités sur les temps périscolaires et extrascolaires :

- Développement d'actions éducatives, sous forme d'ateliers, autour de la citoyenneté, de l'initiation à l'anglais, du sport, de la culture, de l'environnement, de la découverte des sciences, du goût de la lecture...
- Sensibilisation au développement durable et à la protection de l'environnement,
- Permettre la mise en place de projets d'animation ambitieux.

La place des parents et des enfants dans les projets proposés :

- Faciliter les démarches des familles,
- Mieux faire connaître et valoriser les actions des centres de loisirs et des accueils périscolaires,
- Favoriser un meilleur accompagnement des parents dans leur rôle d'éducateur de l'enfant.

L'inclusion et l'accueil des enfants en situation de handicap :

- Favoriser l'intervention des AESH sur les temps périscolaires et extrascolaires, en lien étroit avec l'Éducation nationale,
- Développer le plan de formation de tous les intervenants à la prise en compte et l'inclusion des enfants en situation de handicap,
- Renforcer la démarche de sensibilisation de tous afin de faire évoluer le regard porté sur les enfants en situation de handicap.
- Accompagner les familles, notamment celles dont les enfants ont moins de 3 ans ou ont des besoins particuliers, en leur offrant un soutien et des conseils pour les aider à mieux comprendre le système d'accueil et éducatif.

La prévention et le bien-être des enfants :

- Sensibiliser les enfants au phénomène de harcèlement,
- Prévenir les risques d'addiction de toutes natures et notamment celle liée à l'usage excessif des écrans de téléphone mobile, de tablette ou d'ordinateur,
- Renforcer les actions de santé buccodentaire,

- Sensibiliser les enfants à l'importance du « bien-manger » et à la lutte contre le gaspillage.

Ces grandes orientations seront déclinées au sein d'ateliers thématiques proposés aux enfants sur les temps périscolaires et dans le cadre du Plan Mercredi. Elles impliquent également des actions de formation des intervenants, de communication à l'intention des parents, d'organisation des services de la ville et de coordination des actions de l'ensemble des acteurs du PEdT notamment les associations.

L'ensemble de ces actions peuvent être regroupées en **7 thématiques**. Elles sont le fruit de la réflexion et de la concertation de l'ensemble des partenaires du PEdT. Nombre d'entre-elles sont déjà mises en œuvre sur les temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire ; il s'agit de les renforcer et d'en développer de nouvelles.

Thématique 1 : Culture et goût de la lecture

Par le biais des services municipaux que sont la bibliothèque et le Conservatoire, des projets ont vu le jour avec une transversalité auprès du tissu associatif du territoire, que ce soit l'APJC ou l'ASP pour un partenariat avec la bibliothèque. La découverte du livre et la sensibilisation à son intérêt prennent tout son sens avec les projets proposés par la bibliothèque auprès des écoles de la ville mais également des associations avec qui une collaboration est très présente.

La bibliothèque municipale travaille de longue date et en partenariat étroit avec les enseignants. Les objectifs de ces actions sont :

- Découvrir la bibliothèque et l'identifier comme un lieu de plaisir, de loisirs, et de ressources pour sa scolarité,
- Contribuer à développer le goût du livre et de la lecture,
- Développer le plaisir d'écouter une histoire et partager des moments de détente, d'évasion
- Créer des moments de partage entre les élèves de la classe,
- Faire de chaque enfant un « ambassadeur » de la bibliothèque auprès de ses parents et de sa famille.

Pour atteindre ces objectifs, la bibliothèque municipale propose différents dispositifs aux classes maternelles et élémentaires de la commune :

- Une carte professionnelle gratuite pour tous les enseignants, permettant l'emprunt pour la classe de 30 livres pour 8 semaines,
- Des malles thématiques (Art, Nature, Contes, ...) composées d'une vingtaine de livres différents (albums, livres-jeux, documentaires, romans...) et des sélections de documents à la carte,
- Des accueils de classes suivant différentes modalités : visite, lectures, emprunts, ...
- Des projets personnalisés,
- « Dans ma classe, il y a... des livres, un auteur, un atelier » pour 9 classes de MS et GS : le projet s'articule autour de la découverte d'un auteur-illustrateur et d'une œuvre singulière à travers une sélection de livres offerte à la classe par le service Enseignement, une rencontre avec un auteur et un atelier de création mené en classe par celui-ci.
- Le prix littéraire pour 10 classes de CE2-CM1 en 2023-2024 : Les classes participantes sont chacune dotées par la ville d'une malle d'une vingtaine de livres préalablement sélectionnés par les bibliothécaires. La sélection est répartie en plusieurs catégories : albums, bandes dessinées et mangas, romans, documentaires, et « drôles de livres ». Durant l'année, les élèves lisent l'ensemble de la sélection à l'école et/ou à la maison. Parallèlement, les enseignants initient, à partir d'un ou plusieurs livres de la sélection, un travail artistique et plastique. Des visites de la bibliothèque et de la Micro-Folie complètent ce parcours culturel. En fin d'année, les élèves désignent leurs titres préférés dans chaque catégorie. A l'issue du vote, les classes

sont conviées à une cérémonie en présence de Monsieur le Maire afin de découvrir les titres préférés de l'année. A cette occasion, les productions artistiques des élèves sont exposées.

Il en est de même avec les écoles et le Conservatoire pour sensibiliser les enfants à la musique au travers des projets existants que sont EVE (Exploration Vocale à l'Ecole), le projet de découverte du Conservatoire proposé aux classes de maternelle et le projet ARVEJ (Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et du Jeune).

Le projet EVE a vocation à s'étendre de manière progressive sur l'ensemble des écoles de la ville à partir de septembre 2024. En effet, ce projet concerne actuellement 2 écoles, Eugène Fischer maternelle et Pierre Brossolette élémentaire et plus précisément les grandes sections et les CP. A partir de la rentrée prochaine, deux nouvelles vont intégrer le projet.

La bibliothèque travaille également en collaboration avec l'APJC et l'ASP

En partenariat avec l'APJC : l'accompagnement A la scolarité à la bibliothèque ET VIS & VERSA !

Un cycle d'accueils sur l'année, complété par une séance avec les familles a été mis en place avec le groupe du jeudi (8 à 18 enfants accompagnés des encadrants) avec pour objectifs de :

- Développer la lecture plaisir,
- Soutenir les apprentissages,
- Faire découvrir la bibliothèque, son équipe et ses ressources pour qu'elle devienne un lieu familier pour les enfants afin qu'ils puissent y revenir en famille pour leurs loisirs et leurs études.

L'accueil est divisé en 3 temps :

- Pour le premier accueil, une visite de la bibliothèque ; pour les accueils suivants, un temps de discussion autour des livres empruntés.
- Un temps de découverte des collections de la bibliothèque, de choix et d'emprunts. Chaque enfant peut choisir un livre pour constituer une malle de livres à disposition du groupe pour la période lors des temps d'accueil de l'accompagnement à la scolarité à l'APJC.
- Un temps de découvertes des trésors de la bibliothèque (livres pop-up, livres jeux, illusions d'optique, cherche et trouve, jeux, puzzles, ...).

Pour la séance avec les familles, ce sont les enfants du groupe qui feront la visite à leur famille.

En partenariat avec l'ASP :

Des visites en autonomie ont été mises en place pendant les vacances scolaires avec le groupe des élèves du cours préparatoire à la classe de 3ème accueillis pour des sorties éducatives avec pour objectifs de :

- Développer la lecture plaisir,
- Soutenir les apprentissages,
- Faire découvrir la bibliothèque, son équipe et ses ressources pour qu'elle devienne un lieu familier pour les enfants afin qu'ils puissent y revenir en famille pour leurs loisirs et leurs études.

En partenariat avec le service Enfance : mise à disposition de malles de lecture à destination des ACM

Compte tenu de la configuration actuelle des locaux, de ses horaires d'ouverture au public individuel et de la composition de l'équipe, la bibliothèque ne peut pas accueillir les centres des loisirs pour des accueils réguliers les mercredis et pendant les vacances scolaires. Pour pallier ces difficultés et permettre l'accès aux livres et à la lecture dans les ACM, la bibliothèque va proposer pour la rentrée 2024 :

- Des cycles de formation pour les animateurs autour du livre et de la lecture,
- La mise à disposition des malles de livres à destination des enfants accueillis.

Ce dispositif pourrait être complété à la rentrée 2025 d'organisation de séances de lecture par un bibliothécaire dans les ACM [sous réserve d'un recrutement].

Le service enfance souhaite mettre l'accent sur les sorties culturelles et artistiques afin de permettre aux enfants de favoriser leur imaginaire et leur créativité. Les enfants vont pouvoir avoir accès à des activités diverses dans différents espaces :

- La Cité des enfants et la cité des Sciences de la Villette sont des lieux qui permettent de susciter la créativité des enfants à travers des expositions ludiques dans le domaine des sciences et techniques notamment.
- Les enfants pourront également participer au Salon du livre et de la presse jeunesse à Montreuil. Il propose des expositions, des rencontres, des spectacles et des ateliers autour du livre.
- Le festival Partir en livre se déroule tous les étés le long du canal de l'Ourcq. Il met l'accent sur les livres jeunesse et des activités gratuites autour de la lecture et de l'écriture avec entre autres des ateliers d'illustration et d'écriture.
- Il propose également des lieux d'animation autour du livre.
- Le centre d'art les Eglises à Chelles est un espace culturel qui propose tout au long de l'année des expositions pour les enfants.

Dans cette thématique, une découverte des artistes, des œuvres et des lieux culturels (Musées, bibliothèques, théâtre, cinéma) est également proposée par l'Éducation nationale sur le temps scolaire et également sur les temps périscolaires et extrascolaires (mercredis et vacances scolaires) dans le cadre de sorties proposées par les accueils de loisirs de la ville.

Thématique 2 : Santé – Prévention - Inclusion

- Renforcement des actions de prévention bucco-dentaire sous l'égide du Centre municipal de santé
- Sensibilisation aux risques de surexposition aux écrans

L'Éducation nationale a proposé un projet visant à sensibiliser les élèves et les parents aux risques de surexposition aux écrans, en association avec les PMI et la Direction de l'EJS.

Dans le cadre du collectif « 10 jours sans écrans », une action a été envisagée par le service Petite Enfance.

- Le développement et l'amélioration de l'inclusion scolaire pour les enfants porteurs de handicap.

Le projet existant de l'APJC « inclusion des enfants en situation de handicap » ou sont concernés les enfants, adolescents et adultes atteints de handicaps moteurs et psychiques. Les objectifs sont de favoriser l'inclusion sociale et de sensibiliser à la diversité et développer des partenariats avec les acteurs locaux pour renforcer l'inclusion des enfants/adolescents en situation de handicap.

- Le service des Restaurants communaux développera des actions de sensibilisation au « bien-manger » et à la lutte contre le gaspillage alimentaire avec la mise en place d'ateliers-cuisine au sein des accueils de loisirs maternels et élémentaires.

- Projet Apprentis cuisiniers : les équipes d'animation souhaitent amener les enfants à prendre conscience des enjeux liés à une bonne alimentation. Projet culinaire destiné à l'ensemble des accueils maternels et élémentaires. Projet se déroulant les mercredis.

Thématique 3 : Découverte scientifique et technique

- Culture scientifique permettant tout au long de l'année de mieux comprendre les évolutions techniques et scientifiques, le monde qui nous entoure.

- Découverte et connaissance des sciences et des technologies à travers des expériences ludiques et éducatives comme des ateliers qui ont été proposés par les fédérations de parents d'élèves à destination des temps périscolaires et extrascolaires afin de favoriser l'acquisition de savoirs techniques adaptés à l'âge de l'enfant. Les spectacles pourraient concerner pour chacun d'entre eux une trentaine d'enfants. A cela pourrait également s'ajouter des spectacles de chimie avec plusieurs représentations possibles les mercredis.

Thématique 4 : Sports

- Pratiques physiques et sportives, activités de plein air constituant un élément important de l'éducation, de la connaissance et de la maîtrise de son corps, de l'intégration et de la vie sociale ; Un éventail large de disciplines doit permettre une prise de conscience d'aptitudes et un développement harmonieux et favorise le développement de l'autonomie de l'enfant ; capacité d'initiative, prise de responsabilités.

Ce développement de la pratique sportive est enrichi par les propositions du service des sports et également par le SEP avec notamment des propositions de séances de pétanque et d'athlétisme pour des enfants des centres de loisirs d'âge élémentaire les mercredis matins.

Projet existants :

- Interventions sportives ACM : à destination des ACM et pour les 6/11 ans, ce projet permet la découverte d'activités sportives afin de développer les capacités motrices et psychomotrices. Il se déroule les mercredis matins pendant l'année scolaire de 9h30 à 11h30.
 - Stages sportifs : à destination des ACM et pour les 6/11 ans, ce projet visant à promouvoir la pratique sportive se déroule pendant les vacances scolaires le matin pour les 6/8 ans et l'après-midi pour les 9/11 ans.
- Le projet APQ (Activité physique Quotidienne) : proposé par l'Education nationale avec l'objectif que le Service Enfance puisse l'étendre sur le temps de pause méridienne.

- Actions d'éducation à la santé : connaissances sur le corps, l'hygiène, la nutrition, l'environnement et les conduites à risques.

- Projet visant à promouvoir l'utilisation de jeux calmes type échecs, jeux de dames géant sur le temps de pause méridienne.

- Projet sur les ACM de développer la pratique des échecs. L'objectif étant de développer des compétences mobilisant logique, stratégie, rigueur, concentration mémoire et capacité d'observation. Projet destiné les mercredis pour un public de 6 à 11 ans.

Les parents d'élèves associés au Comité de pilotage (COPIL) ont même proposé l'idée d'acquérir un échiquier géant et ses 32 pièces qui pourrait être utilisé sur le parvis de la mairie par exemple afin de promouvoir cette discipline.

Thématique 5 : Développement durable - Citoyenneté

- Sensibilisation à l'environnement immédiat et à l'aménagement de l'espace pour préparer le futur citoyen à ses responsabilités sur son cadre de vie.

- Éducation à l'environnement : interactions entre les enfants et leur environnement urbain ou rural par des approches pédagogiques multiples (sensorielle, ludique ou scientifique) et sur les réalités locales (biodiversité, écologie, eau, gaspillage alimentaire...).

- La sensibilisation aux économies d'énergie.

- La sensibilisation au tri des déchets et au recyclage.

- L'Education nationale a proposé un projet visant à promouvoir l'éducation durable en lien avec le service des Espaces Verts (végétalisation des espaces, intervention des Espaces verts pour la mise en culture auprès des élèves, utilisation du matériel de jardinage...).

- Des actions visant à développer un esprit de citoyenneté comme le permis vélo sont aussi prévues au sein des écoles et en partenariat avec le service de la Police Municipale visant à sensibiliser les plus jeunes sur les risques liés à la sécurité routière en tant que piéton et en roulant à 2 roues. Ce projet pourrait également à l'avenir se dérouler sur les temps périscolaires et extrascolaires.

- Le projet existant « Citoyens, chiche ! » proposé par l'APJC et qui souhaite agir de manière plus collective autour de la citoyenneté à destination du public de 11-17 ans. Les objectifs visés devraient permettre de développer une citoyenneté active, l'esprit critique et favoriser les temps de vie collectifs.

Thématique 6 : Apprentissage de l'anglais

- L'idée étant de sensibiliser les enfants à la pratique de l'anglais sur les temps périscolaires et extrascolaires en faisant idéalement appel à des locuteurs natifs. Une mobilisation d'étudiants en langues étrangères et plus précisément l'anglais est également envisagé afin de permettre la tenue d'ateliers pour la fin d'année 2024.

- Susciter l'intérêt pour les cultures anglophones et faire ainsi découvrir les cultures des pays anglophones à travers des activités ludiques et variées. Les ateliers seront organisés tout au long de l'année scolaire sur une durée de 45mn à 1h00 avec des sessions spéciales pendant les vacances scolaires.

- Favoriser l'interaction et la communication orale à travers de jeux de rôle, de mises en situation et dialogues et en utilisant des chansons, des histoires ou des jeux pour rendre l'apprentissage attractif.

Thématique 7 : Aide aux devoirs

- Par le biais du tissu associatif et notamment d'actions menées depuis des années par des associations comme l'APJC qui intervient auprès des jeunes avec un projet d'appui à la scolarité.
- Le projet existant « Accompagnement à la scolarité » en est le parfait exemple. Ce dernier s'adresse aux élèves de primaires et collèges de la ville avec par la suite l'intégration des élèves du lycée polyvalent Claude Nicolas Ledoux. Les objectifs sont de renforcer les capacités scolaires des enfants et adolescents, conforter les parents dans leur rôle au sein de la scolarité de leurs enfants et maintenir un lien entre établissements scolaires, les familles et les acteurs éducatifs de la ville.
- Il y a également le projet existant « Accueil des Collégiens Temporairement Exclus dit ACTE » ou il s'agit d'une action développée par l'APJC depuis 8 ans. Les objectifs sont de lutter contre le décrochage scolaire et contre la récurrence des exclusions et également d'éviter la rupture entre le jeune, sa famille et son établissement scolaire.
- Le développement ou l'accompagnement des différents dispositifs de soutien scolaire ou l'articulation élaborée entre l'association ASP et les services municipaux avec notamment la bibliothèque où des temps sont dédiés chaque semaine pour permettre à des élèves de disposer d'un accompagnement et d'une aide non-négligeable. Cette collaboration est double car elle permet également aux parents comme aux enfants de découvrir la bibliothèque, son équipe et les ouvrages qu'elle abrite. S'ajoute à cela la nécessité d'être connu par les parents d'élèves et les enfants (développer la communication).

L'association ASP travaille les fondamentaux auprès des enfants par le partenariat avec les écoles et les parents d'élèves afin de créer des synergies, notamment pour le français et les mathématiques qui sont les fondamentaux. Ainsi avec le Plan calcul, l'ASP a pour objectif d'établir un partenariat avec les écoles en travaillant avec les élèves sous forme de partage de méthodes.

Ainsi, le projet « ancrage des connaissances à travers des sorties vivantes et motivantes » de l'ASP a pour objectif de rendre tangible, à travers des sorties pédagogiques et ludiques, ce que les enfants apprennent à l'école en développant le vivre ensemble et en illustrant les contenus pédagogiques enseignés.

A travers le projet « création d'une communication de l'offre éducative sur le territoire de la commune », l'ASP a pour objectif d'établir une communication pluriannuelle dédiée à l'association et ainsi d'être mieux identifiée par la population.

En effet, l'ASP a pour projet le développement de l'activité aide aux devoirs sur le territoire avec pour objectif de définir pour la rentrée de septembre 2024 la mise à disposition de 2 locaux supplémentaires en développant un plan de qualité et des actions éducatives permettant d'atteindre cet objectif.

Des défis orthographiques proposés par les fédérations de parents d'élèves pourraient également contribuer à faire progresser les enfants et ces derniers pourraient se dérouler les mercredis et pendant les vacances scolaires.

VII. Le Plan Mercredi

1. Préambule

La labellisation Plan Mercredi, convention annexe au PEdT a vocation à faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires. La nécessité de prendre en compte le rythme de l'enfant et la continuité éducative sont au cœur du Plan Mercredi. Ils reposent sur le lien étroit créé entre les écoles et les structures de loisirs, et sur l'organisation d'activités périscolaires de qualité.

La signature de la convention PEdT et Labellisation du Plan Mercredi engage les signataires à organiser des accueils de loisirs périscolaires du mercredi satisfaisant à la charte qualité du Plan Mercredi et permet d'obtenir un label qualité « Plan Mercredi ».

La prise en compte des objectifs à l'élaboration et la mise en place du Plan Mercredi ainsi que les axes de la charte qualité sont nécessaires et conditionnent son application.

2. Les objectifs généraux

Les objectifs généraux sont de :

- Renforcer la qualité des offres périscolaires,
- Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi,
- Favoriser l'accès à la culture et au sport,
- Réduire les fractures sociales et territoriales.

La charte qualité du « Plan Mercredi » devient une annexe du PEdT. Sa durée est identique à celle du PEdT. Il ne peut donc y avoir de « Plan Mercredi » sans PEdT.

Les 4 axes de la charte qualité du Plan Mercredi sont :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements,
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- L'ancrage du projet dans le territoire,
- La qualité des activités.

3. L'organisation

A partir de septembre 2024, la Commune des Pavillons-sous-Bois intégrera le Plan Mercredi dans le cadre du Projet Éducatif Territorial. Le conventionnement Plan Mercredi est associé et conditionné à celui du Projet Educatif de Territoire.

Le Plan Mercredi s'inscrit au cœur de la semaine de l'enfant et doit lui permettre de se reposer et de participer à des activités sportives, culturelles ou artistiques. Il s'agit d'un temps éducatif de loisirs qui doit permettre à l'enfant de s'épanouir, de développer des compétences et de construire son rapport aux autres. Le parcours de l'enfant doit être pris en compte dans sa globalité, et le temps du mercredi doit être spécifiquement dédié au respect du rythme de l'enfant.

VIII. Les activités proposées

1. Les actions existantes

Services Municipaux – Service des sports :

La ville dispose de 3 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Ils interviennent durant la période scolaire auprès des écoles afin de dispenser des cours d'EPS (entre 7 et 8 séances par cycle) auprès des grandes sections jusqu'au CM2. Chaque niveau bénéficie de deux cycles d'apprentissages au cours de l'année.

Durant les périodes de vacances scolaires les éducateurs sportifs proposent :

Auprès des enfants de 4/5 ans en matinée, des séances d'initiation autour de sports divers et variés.

Auprès des 6-11 ans, des olympiades ou encore des stages sportifs permettant une progression autour d'un sport choisi en amont. En matinée pour les CP/CE1. Et en après-midi pour les CE2/CM1/CM2

Les éducateurs interviennent aussi auprès des jeunes (12-17 ans) en après-midi sur la structure Atout Sports et Loisirs (ASL), afin d'apporter leur expérience et leur technicité sur différentes disciplines sportives.

Services Municipaux – Service Enfance :

La ville inscrit la conception des activités périscolaires dans la prise en compte des axes des projets d'école. En voici quelques exemples :

- Chorégraphie et spectacle sur le temps de la pause méridienne et les mercredis autour des arts et de la culture à Jules Verne.
- Exposition « Intervilles » en arts reprenant la culture de différents pays du globe avec une représentation des grandes villes (exemple : Tokyo, New-York, Paris, Moscou sur l'ACM Jean Macé).
- Création d'un aquarium afin de travailler sur l'écosystème aquatique sur l'ACM Jean Macé.
- Exposition et kermesse à l'ACM Eugène Fischer.

Services Municipaux – Bibliothèque :

- **Accueil lecture :** Petites et moyennes sections et doubles niveaux maternelles sont accueillis en classe entière dans la grande salle du rez-de-chaussée (45mn).

De la grande section au CM2 (50 à 60 minutes selon le niveau), la classe est divisée en deux groupes.

- **Visite découverte** : Visite de la bibliothèque adaptée au niveau de la classe : savoir se repérer, comprendre son fonctionnement, découvrir les collections jeunesse. Emprunts pour la classe possible.
- **Lectures d'histoires** par un bibliothécaire et consultation libre à l'étage jeunesse pour découvrir individuellement les collections de la bibliothèque et choisir des livres à emprunter.
- **Dans ma classe il y a** : Projet en partenariat avec la Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports (EJS) de la ville et la circonscription. Ce projet s'articule autour de la découverte d'un auteur-illustrateur et d'une œuvre singulière à travers une sélection de livres, une rencontre et un atelier de création.
- **Rencontre d'auteurs** : Le projet s'articule autour de la découverte d'un auteur-illustrateur et d'une œuvre singulière à travers une sélection de livres, une rencontre et un atelier de création.
- **Prix littéraire** (projet en partenariat avec le service Enfance, Jeunesse et Sports de la ville, la Micro-Folie¹ et la circonscription). Le projet : Chaque année, les classes des cycles 2 ou 3 ont la possibilité de participer au projet Prix littéraire. Les classes participantes sont chacune dotées par la ville d'une malle d'une vingtaine de livres préalablement sélectionnés par les bibliothécaires. La sélection est répartie en plusieurs catégories : albums, bandes dessinées et mangas, romans, documentaires, et « drôles de livres ». En fin d'année, les élèves désignent leurs titres préférés dans chaque catégorie.

Services Municipaux – Conservatoire :

- **Le projet ARVEJ (Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et du Jeune) :**

Ce projet s'adresse aux écoles primaires de la ville. Tous les ans, il est proposé un projet artistique aux écoles (Par exemple danse classique, Musique mongole, Soundpainting, Rock...). 20 classes ont la possibilité de s'inscrire afin de participer au projet. Cette année, La musique pop-rock sera à l'honneur.

De février à avril 2024, ces classes ont pu disposer d'une séance d'une heure de sensibilisation. Courant mai 2024, les élèves ont pu assister à l'Espace des Arts, à la réalisation du projet. L'année dernière, le groupe de musique cubaine a fait monter sur scène certains enfants ayant participé au projet.

- **Le projet E.V.E. (Exploration Vocale à l'Ecole) :**

Ce projet est aujourd'hui développé sur les écoles Fischer et Brossolette.

Toutes les classes de grande section maternelle et tous les CP ont bénéficié d'un cours d'une heure par semaine pendant un semestre visant à sensibiliser les enfants à la musique vocale mais aussi aux instruments. Ces cours sont dispensés au conservatoire par une enseignante du conservatoire qui a également le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant. Ce travail sur ces deux niveaux scolaires permet un suivi pédagogique.

La découverte du conservatoire : Depuis quelques années, une collaboration avec le directeur de l'école Fischer (maternelle) a permis une présentation du conservatoire pour toutes les classes de l'école.

Les moyennes et grandes sections viennent passer une petite après-midi au conservatoire. Les salles et disciplines leurs sont présentées. Un enseignant proposent une « initiation » (cette année la percussion). Ensuite les instruments de musique leurs sont présentés sous forme de jeu.

Pour les petites sections, une enseignante du conservatoire diplômé du DUMI leur fait une présentation des instruments de musique.

IX. Les clefs de la réussite

1. Des instances de gouvernance et de participation

Les instances de gouvernance et de participation du Projet Éducatif Territorial (PEdT) jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet. Ces instances assurent la concertation entre les différents acteurs, favorisent la co-construction des actions éducatives et garantissent une gestion partagée et transparente.

Comité de Pilotage :

- Composition : Il regroupe des représentants de la municipalité (élus, responsables des services éducatifs et périscolaires), des établissements scolaires (directeurs, enseignants), des associations partenaires ou encore des parents d'élèves.
- Rôle : Le comité de pilotage définit les grandes orientations du PEdT, valide les actions à mettre en œuvre, et assure la coordination entre les différents acteurs. Il se réunit régulièrement pour suivre l'avancement du projet et procéder à des ajustements si nécessaires.

Comité Technique :

- Composition : Il est composé de techniciens et de professionnels impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du PEdT, tels que des responsables périscolaires, des responsables d'ACM, des animateurs, des représentants des associations, des personnels des services municipaux.
- Rôle : Le comité technique se charge de la mise en œuvre concrète des actions définies par le comité de pilotage. Il veille à la bonne organisation des activités, à la mobilisation des ressources et à la résolution des problèmes opérationnels.

Conseils d'École :

- Composition : Ces instances incluent les directeurs d'école, les enseignants, les parents d'élèves et les représentants de la municipalité.
- Rôle : Les conseils d'école participent à la concertation locale, expriment les besoins et les attentes des établissements, et contribuent à l'évaluation des actions éducatives en lien avec le PEdT.

En résumé, les instances de gouvernance et de participation du PEdT jouent un rôle clé dans la réussite du projet en assurant une coordination efficace, une gestion partagée et une implication active de tous les acteurs concernés. Ces instances garantissent que le PEdT réponde aux besoins et aux attentes de la communauté éducative, tout en favorisant la concertation et la coopération à tous les niveaux.

2. Les critères de réussite à l'horizon 2027 : une évaluation constante

L'évaluation du PEdT constitue un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEdT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux:

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEdT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet.
- Pour piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés.

Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre: il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEdT. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation qui sera menée.

La méthodologie d'évaluation :

Le PEdT s'appuie sur une évaluation annuelle et se déroulera à la fin de chaque année. La temporalité évaluée est l'année scolaire passée (à l'exception de cette année ou celle-ci se déroulera entre septembre et décembre 2024, où nous évaluerons le lancement du projet et les modalités de mise en place des nouveaux projets proposés).

Une évaluation à mi-parcours se déroulera lors du second semestre de l'année 2025 et une évaluation finale aura lieu en fin d'année scolaire 2026/27 afin de permettre la conception du nouveau PEdT. Cette démarche d'évaluation correspond au bilan du PEdT et permettra d'enrichir la réflexion pour le prochain PEdT.

Plusieurs réunions thématiques pourront également être organisées afin de permettre sur des domaines particuliers d'encourager les rencontres entre les différents acteurs éducatifs.

Une restitution globale sera présentée et un document de bilan sera réalisé pour tous les acteurs.

Le référentiel d'évaluation :

L'objectif de ce référentiel est de mettre en place une évaluation réaliste permettant d'obtenir des éléments chaque année et pouvoir, si besoin, faire les ajustements nécessaires. Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur 4 parties:

- Les intentions éducatives développées dans la partie précédente.
- Des critères d'évaluations objectifs et quantifiables.
- Des outils d'évaluation efficaces et inscrits dans le fonctionnement des structures. Ces outils seront à construire avec les équipes.
- Des objectifs précis et atteignables.

ANNEXES

Règlement Intérieur des accueils périscolaires et des centres de loisirs des écoles maternelles et élémentaires applicable au 1^{er} avril 2024.

PowerPoint du premier Comité de Pilotage du jeudi 21 mars 2024.

PowerPoint du second Comité de Pilotage du mardi 07 Mai 2024.

SIGNATAIRES DU PEDT

Le Maire

Le Préfet de Seine-Saint-Denis

Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale)

Le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)